

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2021

---

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 1704

présenté par

Mme Krimi, Mme Kuric, M. Lainé, M. Anato, Mme Vidal, Mme Lenne, M. Raphan, Mme Racon-Bouzon, M. Simian, Mme Brunet, Mme Kerbarh, Mme Mörch, M. Sommer, Mme Silin, Mme Tieгна et Mme Clapot

-----

### ARTICLE 25

Après l'alinéa 22, insérer les deux alinéas suivants :

« c) Il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« « Le personnel d'associations sportives est sensibilisé à la nécessité de signaler les comportements de radicalisation. » »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le milieu sportif, tout comme les enceintes scolaires, sont des espaces où les jeunes évoluent et sont en contact avec des adultes qui les côtoient tous les jours et qui les connaissent. Ces liens de proximité et de confiance, s'ils sont structurants pour les éducateurs comme pour les sportifs, ils sont aussi l'occasion de remarquer des comportements dissonants et donc de les signaler.